

# Charte de l'Ensfea pour une science ouverte



## Diffusion en libre accès des publications scientifiques produites par ses chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants

### Objet

La présente charte définit la position de l'Ensfea au sujet de la diffusion en libre accès des publications scientifiques et des données de la recherche produites par ses chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants.

D'un point de vue légal, les productions scientifiques et techniques des membres de l'établissement sont des données publiques qui doivent être, autant que possible, rendues librement accessibles.

Cette charte reprend les 4 axes du Plan national pour la science ouverte (PNSO) 2021 à savoir : publications, données, codes sources et transformation des pratiques.

### L'ENSFEA se donne les priorités suivantes

1. Favoriser la diffusion large, la conservation pérenne et la valorisation de la production scientifique de l'ENSFEA, sur l'archive ouverte HAL comme un espace de dépôt de travaux (publiés ou inédits) et de données de la recherche.
2. Encourager une diffusion responsable des résultats de la recherche en privilégiant les revues en accès ouvert.
3. Alerter la communauté scientifique sur la nécessité d'une gestion responsable de l'identité numérique des chercheurs.
4. Inscrire les pratiques de science ouverte dans la durée.

### L'ENSFEA s'engage, en application du PNSO, en se donnant pour objectifs de développer les moyens nécessaires pour

- Assurer, pour les articles, ouvrages, chapitres d'ouvrages et productions artistiques théorisées issus de recherches financées par appel d'offres sur fonds publics (ANR, LabEx...), leur dépôt dans l'archive ouverte HAL-ensfea (1). Cela afin de proposer un service d'archive ouverte cohérent et fédérateur aux enseignants-chercheurs et chercheurs pour l'ensemble de leurs publications. Le dépôt, dans le respect des droits de propriété intellectuelle et dans le cadre de la loi numérique (pour les articles de revues seulement), comprendra la version finale du manuscrit acceptée pour publication (avec corrections et sans la mise en page éditeur) ou le cas échéant la version originale de travail de l'auteur.
- Développer l'accès ouvert aux publications et – autant que possible – aux données, aux codes sources et aux méthodes de la recherche (algorithmes), à travers la sensibilisation, la formation et l'accompagnement à la gestion des données de la recherche.
- L'accompagnement de la création des identifiants ORCID, système d'identification unique des chercheurs et enseignants-chercheurs, afin d'identifier de manière plus sûre les contributions scientifiques des chercheurs de l'Ensfea, en interconnexion avec les référentiels spécifiques à l'ESR (IdRef et AuréHAL).
- Accompagner les chercheurs et enseignants-chercheurs à déposer leurs données sur l'espace institutionnel <https://entrepot.recherche.data.gouv.fr/dataverse/ensfea>.

## L'ENSFEA recommande à ses chercheurs et enseignants-chercheurs, en application du Plan national pour la science ouverte, de

- Privilégier, à qualité scientifique équivalente, les revues sans frais pour les auteurs et en accès gratuit pour les lecteurs. En ce sens, l'Établissement est largement engagé dans la voie « dorée raisonnée » (2) incitant les revues à privilégier un modèle économique ouvert et à réduire progressivement la barrière mobile à moins de 2 ans (3).
  - Déposer, autant que possible, leurs données, codes sources et méthodes de recherche (algorithmes) sur la plateforme institutionnelle recherche [data.gouv](https://data.gouv.fr)
  - Privilégier des infrastructures nationales et internationales qui garantissent la préservation et la circulation des connaissances.
- Utiliser les réseaux sociaux académiques pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des outils de diffusion et de mise en relation. En effet, une fois inscrits sur ces réseaux, les chercheurs et enseignants-chercheurs accordent automatiquement des droits sur la propriété et l'utilisation des données, qui peuvent être modifiées, transférées ou utilisées à des fins commerciales. Ainsi, il convient de privilégier l'archive nationale HAL ou une autre archive ouverte (éventuellement interconnectée à HAL).

Toulouse, le 27/02/2024

Le directeur de l'ENSFEA  
M. Damien Trémeau-Busson

Le directeur délégué à la recherche  
M. Mohamed Gafsi



(1) La collection HAL-ensfea <https://media.hal.science/ENSFEA> création en 2018.

(2) Dans ce modèle, les articles sont publiés dans des revues à comité de lecture qui ne font pas payer les lecteurs pour accéder au contenu et les frais de publication pour les chercheurs sont inexistantes ou raisonnables.

(3) Période pendant laquelle les articles, publiés dans un numéro de périodique restent en accès payant avant de passer en accès libre, sur le site de la revue ou de sa plateforme de diffusion. Elle permet à l'éditeur de continuer à percevoir des revenus via la vente au numéro ou via les abonnements, pour l'accès aux numéros récents, en version papier ou numérique.



Ecole Nationale Supérieure de  
Formation de l'Enseignement Agricole

École Nationale Supérieure de Formation  
de l'Enseignement Agricole  
BP 22687 2 route de narbonne  
31326 Castanet tolosan cedex France  
+33(0) 5 61 75 32 32  
accueil@ensfea.fr  
www.ensfea.fr  
contact-cie@ensfea.fr



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*